

I. N. A. O.	
COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE RELATIVES AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS SPIRITUEUSES	
Consultation écrite Du 15 au 23 avril 2019	
Résumé des décisions prises	
2019-CP300	DATE : 24 avril 2019

DOSSIER 2019-301 - AOC « Muscadet Sèvre et Maine » DGC « Château-Thébaud », « Goulaine », « Monnières – Saint-Fiacre » et « Mouzillon – Tillières » – Identification parcellaire-Nomination d'une commission d'experts

Le Président du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses a décidé, sur la base de l'article 9 du règlement intérieur des différentes instances de l'INAO, de consulter par écrit les membres de la commission permanente du comité national sur le dossier délimitation de l'AOC « Muscadet Sèvre et Maine » DGC « Château-Thébaud », « Goulaine », « Monnières – Saint-Fiacre » et « Mouzillon – Tillières ».

A la question :

Approuvez-vous la nomination d'experts pour étudier les demandes d'identification parcellaire des DGC « Château-Thébaud », « Goulaine », « Monnières – Saint-Fiacre » et « Mouzillon – Tillières » ?

Il a été répondu « oui » à la majorité des suffrages exprimés.

Membres consultés : 20

Réponses reçues : 14

OUI : 14

NON : 0

ABSTENTIONS : 0

A la question :

Approuvez-vous la lettre de mission des experts ?

Il a été répondu « oui » à la majorité des suffrages exprimés.

Membres consultés : 20

Réponses reçues : 14

OUI : 14

NON : 0

ABSTENTIONS : 0

Au regard des avis exprimés, la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses a approuvé :

- la nomination de MM. Christophe DUCOMMUN, Etienne GOULET, Fabrice REDOIS et Raphaël SCHIRMER comme experts ;
- le projet de lettre de mission de la commission d'experts

DOSSIER 2019-302 - AOC « Alsace grand cru suivi d'un nom de lieu-dit » - Demande d'extension à une nouvelle couleur des appellations « Alsace grand cru Hengst », « Alsace grand cru Kirchberg-de-Barr », « Alsace grand cru Vorbourg »- Nomination de consultants

Le Président du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses a décidé, sur la base de l'article 9 du règlement intérieur des différentes instances de l'INAO, de consulter par écrit les membres de la commission permanente du comité national sur le dossier de demande d'extension à une nouvelle couleur pour ces trois appellations « Alsace grand cru suivi d'un nom de lieu-dit »

A la question :

Approuvez-vous l'extension de la mission des consultants déjà nommés en février 2018 ?

Il a été répondu « oui » à la majorité des suffrages exprimés.

Membres consultés : 20
Réponses reçues : 14
OUI : 14
NON : 0
ABSTENTIONS : 0

A la question :

Approuvez-vous la nouvelle lettre de mission des consultants ?

Il a été répondu « oui » à la majorité des suffrages exprimés.

Membres consultés : 20
Réponses reçues : 14
OUI : 14
NON : 0
ABSTENTIONS : 0

Au regard des avis exprimés, la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses a approuvé :

- l'extension de la mission des consultants déjà nommés en février 2018,
- la nouvelle lettre de mission.

DOSSIER 2019-303 - AOC « Alsace » ou « Vin d'Alsace – HIERARCHISATION - Demandes de reconnaissance des dénominations géographiques complémentaires associées aux mentions « cru » et « premier cru » - Nomination de consultants

Le Président du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses a décidé, sur la base de l'article 9 du règlement intérieur des différentes instances de l'INAO, de consulter par écrit les membres de la commission permanente du comité national sur le dossier de hiérarchisation de l'AOC « Alsace » ou « Vin d'Alsace ».

A la question :

Approuvez-vous l'extension de la mission des consultants déjà nommés en février 2018 ?

Il a été répondu « oui » à la majorité des suffrages exprimés.

Membres consultés : 20
Réponses reçues : 14
OUI : 14
NON : 0
ABSTENTIONS : 0

A la question :

Approuvez-vous la nouvelle lettre de mission des consultants ?

Il a été répondu « oui » à la majorité des suffrages exprimés.

Membres consultés : 20
Réponses reçues : 14
OUI : 14
NON : 0
ABSTENTIONS : 0

Au regard des avis exprimés, la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses a approuvé :

- l'extension de la mission des consultants déjà nommés
- la nouvelle lettre de mission